



**NOUVEAU FONCTIONNEMENT :**



## LA CANTINE

**À partir de janvier 2025,  
pour inscrire votre enfant à la cantine, vous  
devez réserver et prépayer (avant le vendredi  
10h pour la semaine suivante).**

Connectez-vous dès à présent sur  
<https://parents.logiciel-enfance.fr/hulluch> afin de  
compléter votre profil et fournir les documents  
obligatoires. Les dossiers incomplets ne permettront  
pas l'inscription au service.

**Une majoration de 0,35€ sera appliquée aux  
inscriptions réalisées hors délai.  
Tout repas non réglé ne sera pas réservé.**

**Permanence cantine (réservation et paiement) :  
lundi et vendredi de 8h45 à 11h15.**

**Pour plus d'infos : [cantine@ville-hulluch.fr](mailto:cantine@ville-hulluch.fr)**

# ENFANCE, CANTINE ET PÉRISCOLAIRE



**NOUVEAU FONCTIONNEMENT :**



## LES MERCREDIS ET L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

À partir de janvier 2025,  
pour inscrire votre enfant aux mercredis et au  
périscolaire, vous devez réserver (avant le  
vendredi 10h pour la semaine suivante) en vous  
connectant sur le logiciel

<https://parents.logiciel-enfance.fr/hulluch>

Complétez votre profil et fournir les documents  
obligatoires. Tout dossier incomplet ne permettra  
pas l'inscription au service.

**Pour plus d'infos : [periscolaire@ville-hulluch.fr](mailto:periscolaire@ville-hulluch.fr)  
ou 06.07.86.15.99**

# ENFANCE, CANTINE ET PÉRISCOLAIRE



**NOUVEAU FONCTIONNEMENT :**



## LES CENTRES DE LOISIRS

À partir de janvier 2025,  
pour inscrire votre enfant aux centres de loisirs,  
vous devez réserver (au plus tard 10 jours avant)  
et **prépayer** en vous connectant sur le logiciel  
<https://parents.logiciel-enfance.fr/hulluch>

Complétez votre profil et fournir les documents obligatoires. tout dossier incomplet ne permettra pas l'inscription aux centres de loisirs.

Pour plus d'infos : [periscolaire@ville-hulluch.fr](mailto:periscolaire@ville-hulluch.fr)